

POHER COMMUNAUTE

Date de convocation : 9 novembre 2012
Date d'affichage 20 novembre 2012

Nombre de membres :
en exercice : 34
présents : 28
votants : 31

*L'an deux mille douze,
le 15 novembre à dix-huit heures trente*

le Conseil de Poher communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC

Étaient présents : Christian TROADEC, Daniel COTTEN, Serge COUTELLER, Olivier FAUCHEUX, Marie-Antoinette QUILLEROU, Jean-Yves LE PENNEC, Bernadette LARROQUE, Jo BERNARD, Rémy L'HOPITAL, Cathy GOURIOU, Henri SEZNEC, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Claude KERANGUYADER, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, José LE CAROFF, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Michelle BOULC'H, Jean-Claude LE GUELAFF, Didier GOUBIL, Viviane MOISAN, Marie-Hélène SALIOU.

Secrétaire de séance : Jacques QUILTU

Absents : Brigitte VALLEE - Joël PINSEC - Erwan LE BIHAN

Procurations : Eric LE LOUARN à Jean-Claude LE GUELAFF – Hélène JAFFRE à Christian TROADEC - Jean GRANNEC à Marie-Hélène SALIOU.

Extension de l'Espace Aqualudique Plijadour-validation du projet et du plan de financement

Dans le cadre de l'extension de l'Espace Aqualudique du Poher, le travail effectué avec le cabinet TOTEM a abouti à la définition de 4 nouveaux espaces :

- Un espace d'accueil des scolaires composé de 4 vestiaires collectifs, de 4 cabines de déshabillage et d'une zone sanitaires et douches donnant accès au bassin sportif et à la zone ludique extérieure au printemps et en été.
- Un espace bien être (hammam, sauna et salle de repos) en lieu et place des vestiaires collectifs actuels. Cet espace sera accessible depuis le hall d'entrée et depuis la halle bassins permettant l'accueil des usagers en journée et pendant les heures d'ouverture au public.
- Un espace de loisirs aquatiques extérieur comprenant :
 - Un bassin de 4 couloirs de 25m*2.5m (285m2) profondeur de 1.10m à 1.80m avec des animations aquatiques (geysers, buses)
 - Une pataugeoire de 35m2
 - Un splashpad (90m²)
 - Un pentagliss 4 pistes (110 m²)
 - Des plages extérieures
 - Une zone de verdure aménagée (3 160 m²) dont 250 m² pour un beach volley et 270 m² destinés à l'accueil d'une structure gonflable.
- La création de locaux pour le personnel (bureau, salle de réunion) et d'un local pour le club de natation.

La création des nouveaux vestiaires avec une entrée spécifique vers la zone ludique va permettre de donner la possibilité aux usagers de choisir entre l'espace aquatique extérieur et les bassins couverts.

La livraison des vestiaires scolaires et de l'espace aquatique est prévue pour début juillet 2013, l'espace bien être et les locaux du personnel et du club seront terminés pour septembre 2013.

Le coût d'opération s'établit à 2.099 617.63 €HT soit 2.511 412.69 €TTC.

L'opération pourrait être financée comme suit :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Espace aquatique extérieur	1 067 972,00 €	Conseil Général 29	226 000,00 €
Vestiaires collectifs, espace bien être, locaux du personnel	670 000,00 €	FNADT	60 000,00 €
		Contrat de Pays 2012/2015	314 942,64 €
VRD, Paysage	70 000,00 €		
Divers (équipements, contrôle d'accès, mobilier)	100 000,00 €		
Coût travaux HT	1 907 972,00 €	Total des aides	600 942,64 €
Honoraires Maîtrise Œuvre et autres prestations	191 645,63 €	FCTVA	388 775,11 €
Coût d'opération HT	2 099 617,63 €	Autofinancement	1 521 424,93 €
TOTAL TTC	2 511 142,69 €	TOTAL	2 511 142,69 €

Il est donc proposé au Conseil de :

- valider le programme d'extension de l'espace aqualudique Plijadour.
- valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- autoriser le Président à solliciter les aides auprès de l'Etat, la Région, le Conseil Général du Finistère et tout autre organisme pouvant apporter une aide financière à ce projet.

UNANIMITE POUR

Déploiement de la fibre optique sur le territoire de Poher communauté

L'accès aux services de communications électroniques est l'un des principaux enjeux pour le développement équilibré et l'aménagement du Poher tant sur le plan économique que sur celui des services à la population. Si le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) élaboré au niveau du Pays en 2010 a donné une première indication de l'ampleur du projet à mener, le conseil communautaire du 15 décembre 2011 a jugé opportun de lancer une étude d'ingénierie ayant pour objectif d'évaluer les conditions financières et techniques du déploiement d'un réseau FTTH sur l'ensemble du territoire de Poher communauté.

Les conclusions de cette étude seront rendues publiques d'ici la fin de l'année 2012. Ainsi, Poher communauté sera en capacité de programmer des travaux dès 2013 et donc de rentrer dans la phase opérationnelle du projet Bretagne Très Haut Débit.

L'étude d'ingénierie a d'ores et déjà permis d'évaluer le nombre de prises (bâtiments) à raccorder sur le territoire de Poher communauté à environ 9 000 prises. Le coût résiduel du raccordement pour les collectivités est évalué par la Région Bretagne à environ 445 €/prise soit un coût total à la charge de Poher communauté de 4 000 000 € environ, le coût total brut de subvention étant quant à lui estimé à 18 000 000 € (2000 € par prise).

Ces évaluations financières sont à mettre en perspective avec le schéma de cohérence régional d'aménagement numérique (SCORAN) adopté par la Région en 2011 qui fixe, dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit », une ambition de desserte totale en FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2030.

Parmi les différentes priorités qui y sont identifiées, l'axe dit « équilibre » prévoit de desservir en priorité 12 villes « moyennes » dont Carhaix, ce qui impliquerait que le déploiement du très haut débit soit réalisé d'ici 5 ans. La région Bretagne s'est engagée à mettre en œuvre un raccordement en zone rurale pour chaque raccordement créé dans le cadre de l'axe équilibre : c'est l'axe dit « cohésion ».

La dernière version de la proposition de territorialisation des déploiements Très Haut débit élaboré par la Région propose de déployer le FTTH sur 75% des lignes du territoire de Poher communauté dans la phase 1 (2013-2017), 0% dans la phase 2 (2017-2021) et 25% dans la phase 3 (2021-2030). Dans la phase 1, l'axe cohésion donne priorité aux zones les plus mal desservies par le réseau haut débit.

Bien qu'étant favorable à cette proposition, le bureau communautaire a souhaité aller plus loin encore et s'est positionné en faveur d'un déploiement sur 100% du territoire communautaire dès la 1^{ère} phase (2013-2017), la communauté étant disposée, pour ce faire, à mobiliser les ressources financières nécessaires.

Considérant qu'une fracture numérique est en train de se creuser entre les grandes agglomérations et les territoires ruraux et que le déploiement du très haut débit aura un impact considérable sur le développement économique du Centre Bretagne ;

Il est proposé au conseil communautaire

- d'émettre un avis favorable à la proposition de la Région et confirmer ainsi sa volonté de prioriser les zones actuellement les plus mal desservies en Haut Débit ;
- d'affirmer une ambition plus forte que celle présentée par la région c'est-à-dire couvrir la totalité du territoire de Poher communauté dès la première phase (2013-2017) ;
- de confirmer sa volonté de mobiliser les moyens financiers nécessaires pour assurer les cofinancements (environ 800 000 €/an en moyenne pendant 5 ans) et de prévoir des crédits importants au Budget Primitif 2013 ;
- De solliciter les services de la région pour avoir des précisions sur les modalités de prise en charge des travaux de déploiement notamment sur la maîtrise d'ouvrage.

UNANIMITE POUR

Extension du Parc d'activités de Kergorvo - Acquisition de terrain auprès des Consorts

CARDINAL

Poher communauté développe depuis plusieurs années des parcs d'activités destinés à l'accueil d'entreprises. Ces projets contribuent fortement au développement économique de notre territoire en permettant l'accueil de nouvelles entreprises ou leur développement.

Dans ce cadre, le développement du parc d'activités de Kergorvo à Carhaix, aujourd'hui en cours de commercialisation, pourrait être envisagé. Entre l'actuelle ZAC de Kergorvo et la route de Rostrenen, 20ha environ sont non bâtis. Ces terrains bénéficient d'une situation stratégique à l'Est de Carhaix, à proximité des zones d'activités existantes et des principaux axes de communication.

Cette extension aurait pour objectif de satisfaire à moyen terme les demandes d'installations d'entreprises sur le territoire.

Dans cette optique, des discussions ont été engagées avec les différents propriétaires concernés.

Dans le cadre de ces négociations, les conjoints CARDINAL, ont accepté de vendre à la communauté de communes les parcelles cadastrées B960, B19 et B32 d'une surface de 45 815m² (cf plan-ci-joint).

L'évaluation des domaines est de 3€/m²

Le prix proposé par la communauté de communes et accepté par les vendeurs s'établit à 3,35 €/m² soit 153 480.25€. Il rentre dans les marges de négociation prévues par l'avis des domaines.

Par ailleurs, cette parcelle est louée par bail à un exploitant agricole, Monsieur Eric Duigou. S'agissant d'un terrain dont le prix est largement supérieur à celui de la terre agricole, il appartient normalement au propriétaire de faire son affaire des indemnités d'éviction dues au locataire.

Néanmoins, dans un souci d'équité par rapport aux négociations menées sur la ZAC de Kergorvo, il est proposé que Poher communauté prenne à sa charge les indemnités d'éviction du locataire calculées selon le protocole d'indemnisation des exploitants agricoles établi par l'administration (actualisé au 1^{er} avril 2012) pour une terre de 2^{ème} catégorie (revenu cadastral de 65.46€/ha). Elles s'établiraient, sur présentation d'un relevé MSA et d'un titre de location, à 4,5815ha x 968€ x 1,1 x 3ans soit 14635€ pour la perte de revenu et à 4.5815ha x 124€ pour l'arrière fumure soit une indemnité de 568€

Il est ainsi proposé au conseil communautaire :

- **De se prononcer sur l'acquisition, auprès des Consorts CARDINAL, des parcelles B960, B19 et B32 pour une superficie de 45 815m², au prix principal de 3.35€/m² soit 153 480.25€
Les frais d'actes et de géomètre sont en sus et à la charge de la communauté de communes.**
- **De se prononcer sur le versement d'une indemnité d'éviction de 15 203€, sur présentation d'un relevé MSA et d'un titre de location, au locataire fermier, Monsieur Eric DUIGOU.**
- **D'autoriser le Président à signer actes et pièces se rapportant à la présente décision.**

UNANIMITE POUR

Parc d'activités de Kervoasdoué Ouest – Cession de terrain à l'entreprise ROBERT

L'entreprise ROBERT, travaux forestiers, créée en 1993, s'est installée sur la commune de Cléden-Poher en 2011. Elle emploie aujourd'hui 2 salariés. L'embauche d'un 3^{ème} salarié est envisagée en janvier 2013.

Elle souhaite construire un bâtiment de 150m² environ destiné à la réparation et à la maintenance des engins.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- **De céder à Mr et Mme ROBERT une partie des parcelles cadastrées A1585 et A1583 sises sur le parc d'activités de Kervoasdoué ouest à Carhaix d'une surface de 1783 m² et pour un prix de 11.6€/m², TVA sur marge comprise et équivalente à 1.6€/m² soit un prix de 10€/m²/HT. Le prix de cession prévisionnel, sur la base de la surface estimée, s'établit donc à 20682.8€, TVA sur marge comprise et équivalente à 2852.8€ soit un prix de 17 830€HT**
- **D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.**

UNANIMITE POUR

Ajustement de la subvention versée au CIAS

Par délibération en date du 02 février 2012, Le conseil communautaire a accordé une subvention de 107 750 €uros au CIAS du Poher dont 52 000 €uros pour le financement de la participation de ce dernier à l'AILE, gestionnaire du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT). Cette participation intervient dans le cadre d'une convention précisant les engagements de l'AILE, et ceux du CIAS du Poher.

Pour rappel, par délibération en date du 28 juin 2012, le conseil communautaire a accordé une subvention de fonctionnement complémentaire de 2 000 € au CIAS dans le cadre du financement de la procédure de marché public pour la prestation assurances. Le montant de la subvention était ainsi porté à 109 750 €uros.

Au regard du compte de résultat définitif de l'AILE faisant apparaître, pour l'année 2011, un déficit moins élevé que prévu, le CIAS du Poher a, par délibération en date du 9 octobre 2012, ajusté sa participation à hauteur de 48 480 €.

Il est donc proposé au conseil communautaire de :

- **prendre acte de cette diminution en ajustant le montant de la subvention 2012 versée au CIAS du Poher à hauteur de 106 230 €**
- **Préciser que le montant de la subvention versée au CIAS du Poher, pour l'année 2012, se décompose donc comme suit :**
-

657362 – subvention au CIAS

Année 2012

- CIAS / frais liés à la procédure de marché public pour la prestation assurances (délibération du 28 juin 2012)	2 000 €
- Foyer logement de la Salette / fonctionnement	44 000 €
- AILE / fonctionnement FJT	48 480 €
- CIAS / charges liées à l'hébergement d'urgence	400 €
- Degemer Mat / animation du foyer logement	650 €
- CIAS / remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition – <i>cette subvention sera remboursée par le CIAS</i>	10 700 €
TOTAL	106 230 €

UNANIMITE POUR

Création d'un syndicat mixte pour la mise en place d'un office du tourisme intercommunautaire entre Poher Communauté et la Communauté de communes des Monts d'Arrée – projet de statuts

Par décision du 3 mai dernier, le conseil communautaire a approuvé la création d'un syndicat mixte pour la mise en place d'un office du tourisme intercommunautaire entre Poher communauté et la communauté de communes des Monts d'Arrée.

Le projet de statuts annexé à ladite délibération nécessite quelques précisions notamment sur l'objet du syndicat et la limite entre les compétences exercées par le syndicat et celles qui demeurent exercées par les EPCI.

Il est donc proposé au conseil d'adopter une nouvelle délibération dans les termes suivants, sachant que la présente délibération annule et remplace la délibération du 3 mai dernier.

Les élus de Poher Communauté, de la Communauté de communes des Monts d'Arrée, les représentants de l'Office de tourisme de Carhaix et du Poher ainsi que ceux d'Huelgoat et des Monts d'Arrée ont exprimé le souhait d'un regroupement des deux offices.

En vertu des articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux EPCI ont créé une entente composée de six élus, trois pour chaque collectivité.

Les membres de l'entente se sont réunis pour la première fois le 23 mars dernier. A l'issue de cette réunion, il a été proposé de créer un syndicat mixte. En effet, l'article L134-5 du Code du tourisme ne mentionnant que la forme juridique du syndicat mixte pour permettre la création d'un office de tourisme intercommunautaire, il est jugé préférable d'opter pour cette dernière.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver la création d'un syndicat mixte entre Poher Communauté et la Communauté de communes des Monts d'Arrée ainsi que le projet de statuts ci-joint**
- **de dissoudre l'entente qui se trouve remplacée par cette forme juridique**

Pour être approuvée, l'adhésion d'un EPCI à un syndicat mixte doit être adoptée dans les conditions de création de cet EPCI, soit la moitié des communes représentant les deux tiers de la population soit les deux tiers des communes représentant la moitié de la population.

Un arrêté de création du syndicat mixte sera ensuite signé par le Préfet, une fois l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) recueilli.

UNANIMITE POUR

Ressources humaines – modification du tableau des emplois

Ecole de musique

De nouvelles demandes d'inscriptions sont enregistrées à la suite des actions de communication engagées par l'école de musique et certaines classes connaissent un développement constant :

C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser au 1^{er} septembre certains postes inscrits au tableau des effectifs, en fonction des nouvelles demandes d'inscriptions dans les disciplines correspondantes.

ECOLE DE MUSIQUE Grade	nombre	discipline	Temps de travail initial	Temps de travail modifié
Professeur d'enseignement	1	- Uillian pipe	16 h / TC	suppression
Assistant d'enseignement artistique	1	Cornemuse		3 h (création)
Assistant d'enseignement artistique	1	Uillian pipe		2 h (création)
	1	Accordéon - Contrebasse	20 h / TC	

		formation musicale		
	1	guitare	20 h / TC	
	1	Harpe	12 h 30 / 20	17 h (+ 4 h 30)
	1	Violon	20 h / 20	
	1	Chant	7 h 10 / 20	3 h 45 (- 3 h 25)
	1	Batterie	10 h / 20	
	1	piano	20 h / 20	
	1	Flûte bois traditionnelle	7 h / 20	8 h (+ 1 h)
	1	Flûte traversière	6 h 30 / 20	8 h (+ 1 h 30)
	1	Violoncelle	6 h 30 / 20	7 h (+ 0 h 30)
	1	dumiste - chorale	20 h / 20	
	1	dumiste	20 h / 20	
	1	Saxo, bombarde, biniou	6 h 30	8 h (+ 1 h 30)
	1	Guitare spécialisée classique		10 h (+ 5 h)
			5 h / 20	

Précision : Les postes permanents assurés par des agents contractuels pour pallier l'absence de candidatures de titulaires de la Fonction Publique Territoriale seront inscrits à compter du 1^{er} décembre 2012 sur la nouvelle grille d'assistant d'enseignement artistique en tenant compte des grades inscrits au contrat initial et de l'ancienneté de l'agent contractuel dans le service public.

Statut particulier des assistants d'enseignement artistique : décret n°2012-437 du 29 mars 2012

En fonction des critères d'ancienneté dans la fonction et des diplômes d'Etat présentés, la fourchette de rémunération des agents contractuels se situera entre l'échelon 1 au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, échelon 11

Services généraux

Actuellement, l'entretien des locaux du Château Rouge est assuré par un personnel de la ville de Carhaix, laquelle facture la prestation réalisée pour l'école de Musique. L'agent en question fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2012.

Compte tenu des besoins de Poher Communauté en terme d'entretien de locaux, à savoir :

Maison des Services Publics (10 h), services techniques (3 h), l'école de musique (12 h), ainsi que l'entretien de la Bibliothèque de Carhaix (cette prestation estimée à 10 h / hebdo sera refacturée à la Mairie de Carhaix au prorata du temps réalisé),

Il est proposé au conseil communautaire qu'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet soit créé par Poher communauté à compter du 1^{er} janvier 2013, dont une partie sera mise à disposition de la ville de Carhaix pour l'entretien de la bibliothèque (10 h). Le recrutement se fera par voie interne sur le périmètre de la Communauté.

UNANIMITE POUR

RESSOURCES HUMAINES – mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents /PREVOYANCE

En mars 2012, Poher communauté s'est inscrite dans la démarche initiée par le centre de gestion du Finistère pour la mise en œuvre d'une convention de participation. Au regard des résultats obtenus lors de la mise en concurrence, les taux proposés par le prestataire retenu par le CDG étant inférieurs à ceux du contrat actuel, Poher communauté a résilié celui-ci afin d'intégrer dès le 1^{er} janvier 2013 le contrat collectif proposé par le groupe COLLECTEAM/HUMANIS.

Conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque Santé ou Prévoyance.

Le Bureau dans sa séance du 11 octobre dernier a étudié les modalités de la participation de la collectivité et a présenté ses décisions à l'avis du Comité Technique Paritaire le 19 octobre 2012, lequel a émis un avis favorable aux propositions présentées ce jour au Conseil Communautaire.

Il est proposé à l'Assemblée :

1/ de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité :

Pour le risque PREVOYANCE

aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par le CDG 29 pour le compte de la collectivité pour les garanties suivantes :

Taux retenu : 1.15 % garantissant les prestations de base (incapacité temporaire de travail / invalidité permanente / décès)

+ option 1 : perte de retraite suite à une invalidité permanente +0.47 %

Soit taux final : 1.62 %

Dans le cadre de la convention de participation proposée par le CDG 29,

a/ **l'assiette de cotisation et d'indemnisation sera le traitement brut + la NBI,**

b/ **le plafond d'indemnisation sera fixé à 95 % de l'assiette d'indemnisation retenu.**

2/ de fixer le niveau de participation à **8 euros brut par mois et par agent.**

Ce montant est fixé pour un temps complet de travail et proratisé en fonction du temps de travail.

3/ la participation sera revalorisée à mi-contrat soit au 1^{er} janvier 2016, date à laquelle les taux du contrat de participation peuvent être réévalués.

4/ Les agents non titulaires inscrits sur un poste permanent peuvent bénéficier de la participation, sous réserve d'une durée de contrat minimale de 1 an.

NB : la collectivité participe uniquement aux cotisations versées par les agents qui adhèrent au contrat de prévoyance proposé par le Centre de gestion du Finistère.

UNANIMITE POUR

TaxiCom' – Approbation du règlement Intérieur

Afin d'élargir l'usage de TaxiCom' aux personnes de plus de 80 ans ou à mobilité réduite résidant à Carhaix il est proposé d'adopter un nouveau règlement intérieur.

Il est donc proposé au conseil :

- **d'approuver le projet de règlement intérieur de TaxiCom' présenté au conseil communautaire**

UNANIMITE POUR

Mission Locale Centre ouest Bretagne – désignation d'un représentant supplémentaire à l'AG

La représentation à l'Assemblée Générale de la Mission Locale du COB est calculée sur la base d'un représentant par tranche ouverte de 5 000 habitants. En 2008, Poher communauté comptait 13 953 habitants, soit 3 tranches ouvertes de 5000 habitants, donc 3 représentants. En 2012, Poher communauté compte 15 133 habitants, soit 4 tranches ouvertes de 5 000 habitants, donc 4 représentants.

Il est donc proposé au conseil de désigner un représentant supplémentaire pour siéger à l'AG de la Mission Locale du COB. La commission enfance jeunesse et sports propose la candidature de Marie Héléne Tranouez.

Pour rappel, les représentants de Poher communauté à la mission locale sont :

Olivier Faucheux, Brigitte Vallée, Viviane Moisan en tant que titulaires et Annie le Guen, Daniel Cotten et Bernadette Larroque en tant que suppléants.

Par ailleurs la représentation au conseil d'administration est modifiée puisque la représentation est désormais calculée non plus par tranche ouverte de 10 000 habitants mais par tranche ouverte de 20 000 habitants, soit un représentant pour Poher communauté.

Il est proposé qu'Olivier Faucheux, vice président à l'enfance jeunesse et sports, représente Poher communauté au conseil d'administration de la mission locale du COB.

UNANIMITE POUR

Décisions du bureau prises par délégation du conseil – information

Marchés en procédure adaptée

Objet	Date de décision de bureau	Fournisseur	Montant HT
Prestations de services d'assurances pour Poher communauté – Choix des candidats retenus	25 octobre 2012	Lot n° 1 : Dommages aux biens GROUPAMA	11 567 €
		Lot n° 2 : Responsabilité civile GROUPAMA	3 636 €
		Lot n° 3 : Flotte automobile SMACL	7 551 €
		Lot n° 4 : Protection juridique PROTEXIA	1 749 €
		Lot n° 5 : Risques statutaires AXA	75 867,20 €
Congrès des Maires-Mission du Président	13 novembre 2012	Prise en charge des frais de mission	